

Association
RESEAU INTERMED

Chez ADOMA
144 Rue Garibaldi
69 455 LYON Cedex 06

* * *

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**** Exercice clos le 31 décembre 2010 ****

* * *

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

* * *

ARAGOR

Société de commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Association
RESEAU INTERMED

Chez ADOMA
144 Rue Garibaldi
69 455 LYON Cedex 06

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

**** Exercice clos le 31 décembre 2010 ****

ARAGOR

Société de commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
Tél. : +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax : +33 (0)4 37 48 09 01
N° SIRET 411 447 733

Aux membres de l'association

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association RESEAU INTERMED, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du règlement CRC 99-01.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 3 Février 2011

Pour ARAGOR
Catherine PIGEON
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke, positioned below the printed name.

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2010 (12)	31/12/2009 (4)
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>				
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>				
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>STOCKS ET EN-COURS</i>				
<i>CREANCES</i>				
Autres	74 304		74 304	3 271
<i>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</i>				
Disponibilités	151 007		151 007	118 828
Charges constatées d'avance	624		624	
ACTIF CIRCULANT	225 935		225 935	122 099
TOTAL GENERAL	225 935		225 935	122 099

ARAGOR
 Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
 La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
 Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
 SIRET 483 636 333 00011 - APE 741C

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2010 (12)	31/12/2009 (4)
Réserve légale	12 857	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 731	12 857
Provisions réglementées	33 800	33 800
CAPITAUX PROPRES	50 388	46 657
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	15 000	15 000
PROVISIONS	15 000	15 000
DETTES FINANCIERES		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 086	57 091
Dettes fiscales et sociales	1 828	3 351
DETTES DIVERSES		
Produits constatés d'avance	12 633	
DETTES	160 547	60 441
TOTAL GENERAL	225 935	122 099

Résultat de l'exercice en centimes

3 730,57

Total du bilan en centimes

225 935,32

ARAGOR
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 483 636 353 00011 - APE 741C

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2010 (12)</i>	<i>31/12/2009 (4)</i>
Production vendue de services	14 463		14 463	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	14 463		14 463	
Subventions d'exploitation			337 838	135 316
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges			257	
Autres produits			5	
PRODUITS D'EXPLOITATION			352 563	135 316
Autres achats et charges externes			308 860	70 753
Impôts, taxes et versements assimilés			464	21
Salaires et traitements			28 546	2 065
Charges sociales			11 076	820
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux provisions				33 800
Autres charges			35	
CHARGES D'EXPLOITATION			348 981	107 458
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 582	27 857
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			1 048	
PRODUITS FINANCIERS			1 048	
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			1 048	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 630	27 857

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
 La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
 Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
 SIRET 483 636 333 00011 - APE 741C

COMpte DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2010 (12)	31/12/2009 (4)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	899	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		15 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	899	15 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(899)	(15 000)
TOTAL DES PRODUITS	353 611	135 316
TOTAL DES CHARGES	349 880	122 458
BENEFICE OU PERTE	3 731	12 857

ARAGOR
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 483 636 333 00011 - APE 741C

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés ci-après.

I - FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EXERCICE

Néant.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES**1. REGLES DE BASE**

Les principes généraux d'établissement des comptes ont été respectés à partir des règles de base suivantes :

- . image fidèle,
- . continuité d'activité,
- . régularité et sincérité,
- . Comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.,
- . prudence,
- . indépendance des exercices.

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Elles résultent des dispositions des articles L123-12 à 123-28 du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 2005 (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié).

2.1 *Méthode des coûts historiques*

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.2 *Actif immobilisé (Non Applicable)*

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments ont fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Lorsque la valeur actuelle d'un élément de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle de l'actif concerné par la constatation, selon le cas, d'un amortissement exceptionnel ou d'une provision.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire ou dégressive afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens.

Les durées pratiquées sont les suivantes :

• <i>Immobilisations incorporelles :</i>		
- Logiciels	1 an	linéaire
• <i>Immobilisations corporelles :</i>		
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Matériel de bureau	4 ans	dégressif ou linéaire
- Mobilier	8 ans	linéaire

2.3 *Créances et dettes*

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.4 *Disponibilités*

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

2.5 *Provision réglementée*

L'URCAM a versé 33 800€ pour le financement du fonds de roulement lié à l'activité. A ce titre, une provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement a été constituée à hauteur de 33 800€.

2.6 *Provision pour risque et charges*

Une provision pour reversement de 15 000€ a été constituée en 2009 afin de couvrir le risque lié à des dépenses inférieures aux dépenses budgétées.

3. CHANGEMENTS DE METHODE

Aucun changement de méthode ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant.

ARAGON
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 483 636 353 00011 - APE 741 C

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2010

CHARGES A PAYER	4 138,00
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	3 223,00
408100 Frs factures non parvenues	3 223,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	915,00
428200 Dettes prov/congés payés	360,00
438200 Charges sociales sur congés à payer	118,00
448600 Etat charges à payer	437,00
TOTAL DES CHARGES A PAYER	4 138,00

ARAGOR
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 483 636 353 00011 - APE 741C

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2010

PRODUITS A RECEVOIR	74 304,35
AUTRES CREANCES	74 304,35
448700 Etat produits à recevoir	74 168,00
468700 Produits à recevoir	136,35
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	74 304,35

ARNDT & ASSOCIÉS
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 483 636 353 08011 - APE 741C

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2010

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	623,55
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	623,55
486000 Charges constatées d'avance	623,55

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(12 633,00)
	(12 633,00)
487000 Produits constatés d'avance	(12 633,00)

TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(12 009,45)
---	-------------

AR
Société d'Expertise Comptable & de Co
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69400 L'ÉTOILE - FRANCE
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 483 636 333 00011 - APE 741C

Association
RESEAU INTERMED

Chez ADOMA
144 Rue Garibaldi
69 455 LYON Cedex 06

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

**** Exercice clos le 31 décembre 2010 ****

ARAGOR

Société de commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
Tél. : +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax : +33 (0)4 37 48 09 01
N° SIRET 411 447 733

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Lyon, le 3 Février 2011

Pour ARAGOR
Catherine PIGEON
Commissaire aux comptes

